

Gérer les affiliations AuréHAL associées aux thèses de doctorat issues de STAR

Questions/Réponses

Ce document restitue les questions/réponses et commentaires donnés à l'oral du J.e cours du 6 mai 2021. Le cas échéant, il fournit des éléments de réponse complémentaires.

Table des matières

⇒ A propos de la publication des consignes du CCSD	1
⇒ Comment intervenir dans TEL/HAL ?	2
⇒ Articulation entre l'onglet 2 et l'onglet 4 de STAR	2
⇒ Gestion des structures dans IdRef	3
⇒ Autres questions à propos des métadonnées de TEL	5

⇒ A propos de la publication des consignes du CCSD

1. Question : Quand ont été publiées les nouvelles consignes du CCSD relatives à la gestion des structures dans AuréHAL ?

Réponse : L'Abes a été informée par Grenoble, avec confirmation ensuite par le CCSD. Nous n'avons pas trouvé l'information sur la liste CasuHAL, ni dans les release notes, et nous ne sommes pas abonnés aux listes de diffusion du CCSD. L'information est bien disponible dans la documentation relative à AuréHAL : <https://doc.archives-ouvertes.fr/gerer-un-portail/referentiels/structures-de-recherche/gerer-les-evolutions/>

Réponse du réseau :

- Université Grenoble Alpes : a eu des contacts directs avec le CCSD en mars 2020, suite à la transformation de la ComUE en regroupement expérimental. C'est à ce moment-là que le CCSD a donné à l'établissement de nouvelles recommandations
- Université Paris-Saclay : l'information a été fournie par l'Abes et l'établissement en a ensuite informé le service à la recherche en charge de HAL

2. Question : Quand a été mise en place la protection des affiliations dans TEL ? J'ai déjà changé les affiliations Auréhal dans Star, quand le blocage a été mis en place svp ? Avant

cette formation j'ai mis à jour les affiliations Auréhal dans Star.

Réponse : Le CCSD a publié l'information dans sa release note d'avril et l'Abes en a informé le réseau le 20 avril. La protection était en production sur TEL dès le 30 mars. Il faudrait donc vérifier les dépôts mis à jour au cours du mois d'avril.

⇒ **Comment intervenir dans TEL/HAL ?**

3. Question : Par gestionnaire HAL, on entend Administrateur du portail Hal de l'établissement ou le gestionnaire de collection (de la structure)? Ou les deux?

Réponse : Pour corriger ou ajouter des affiliations dans TEL : l'un ou l'autre, tout dépend de l'organisation de votre établissement et de la façon dont celui-ci gère ses archives ouvertes HAL. Le travail quotidien se fera probablement directement avec le gestionnaire de collection, mais il vaut mieux, dans un premier temps, informer l'administrateur de votre portail des nouvelles consignes et voir avec lui comment organiser le travail et articuler les actions dans STAR et dans TEL.

Complément de réponse apporté par le réseau : c'est le « référent structure » qui est en charge des autorités dans AuréHAL pour une ou plusieurs structures données. C'est ce référent qui peut avoir la main pour modifier des autorités ou en créer.

⇒ **Articulation entre l'onglet 2 et l'onglet 4 de STAR**

4. Questions :

- **Il est possible de lier un labo avec aurehal depuis l'onglet 2 : quelle différence ? l'onglet 4 est lié à l'onglet 2 : si on note une équipe dans l'onglet 2 elle s'insère dans l'onglet 4 et supprime la 1ere affiliation.**
- **Lors de la 1ère validation d'une notice dans Star, avant quand on ajoutait un laboratoire dans l'onglet 4, un doublon apparaissait dans l'onglet 2, s'il avait déjà été rempli dans l'onglet 2 ? Ce ne sera plus le cas maintenant ?**

Réponse : l'onglet 2 et l'onglet 4 sont liés. Si vous indiquez un laboratoire de rattachement TEL dans l'onglet 4, il est versé automatiquement dans l'onglet 2, et inversement. Au début de STAR, les laboratoires et équipes de recherche étaient signalées dans TEL via l'onglet 4, mais les catalogueurs ne les reportaient pas forcément dans l'onglet 2, d'où une absence de signalement dans le Sudoc et dans theses.fr.

Pour favoriser et faciliter le signalement des laboratoires et des équipes de recherches dans le Sudoc et dans theses.fr, une bascule automatique des données entre l'onglet 2 et l'onglet 4 a été mise en place.

Lorsque vous procédez au signalement d'une thèse dans STAR : **remplissez d'abord l'onglet 4, puis, dans l'onglet 2, ajoutez les identifiants IdRef pour les entrées créées automatiquement via la bascule et qui possèdent déjà un identifiant AuréHAL (labTEL).** A noter que les données saisies dans l'onglet 2 ne sont versées dans l'onglet 4 que si un labTEL a été attaché à la structure. Si vous avez saisi une structure dans l'onglet 2 sans lui associer un labTEL, elle ne basculera pas dans l'onglet 4.

Si vous mettez à jour une notice STAR : ne vous souciez plus de ce qui se trouve dans l'onglet 4, corrigez ou complétez simplement l'onglet 2.

5. Question : On met l'identifiant aurehal dans l'onglet 2 en ajoutant un identifiant labtel.

Réponse : Oui, l'identifiant labTEL est ajouté automatiquement via la bascule depuis l'onglet 4, ou peut être saisi manuellement par le catalogueur. Il ne faut pas en tenir compte lorsque vous faites vos mises à jour. Concentrez-vous uniquement sur les identifiants IdRef. Les identifiants AuréHAL, même s'ils figurent dans l'onglet 2, ne sont pas utilisés dans le Sudoc et dans theses.fr.

6. Question : Dans le cas d'import (ex ORI OAI) l'onglet est déjà rempli et il y a forcément doublon en remplissant l'onglet 4

Réponse : La bascule des données entre l'onglet 2 et l'onglet 4 a été pensée pour faciliter le travail des établissements. Depuis son instauration, les pratiques des établissements ont changé. Cette bascule automatique n'est peut-être plus nécessaire. Nous allons travailler sur la question.

7. Question : Pour les nouvelles thèses il faut aussi saisir directement le labo Hal directement dans TEL ? Plus la peine de saisir dans 4ème onglet le labo pour les nouvelles thèses ?

Réponse : Non, les consignes changent uniquement pour la mise à jour des fiches de thèses.

Lorsque vous créez pour la première fois une notice de thèse, vous devez continuer à saisir un laboratoire AuréHAL dans l'onglet 4 de STAR. Si vous ne saisissez pas ce laboratoire, le CCSD refusera la thèse.

⇒ **Gestion des structures dans IdRef**

8. Question : Dans IdRef, devons-nous créer une nouvelle structure de recherche de labo, si le labo intègre une nouvelle équipe de recherche? Si on a seulement une information orale ou par mail par rapport à ce type d'informations mais pas de document rattaché, peut-on créer une autorité sans qu'un document y soit rattaché?

Réponse : Non. On ne crée une nouvelle notice que si le nom et/ou la nature de la collectivité/structure change. Voir le guide méthodologique du Sudoc à propos de la création des notices d'autorité :

http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/aut/Regles_Tb_Collectivite.htm#TOP

9. Question : Si on insère les différents identifiants Hal dans une même notice IdRef de laboratoire, que se passe-t-il s'il y a alignement des identifiants ?

Réponse : En termes de stockage des données, la notice IdRef contiendra deux (ou plus !) numéros de laboratoires issus du référentiel de structures AuréHAL. Les deux (ou plus) numéros seront sur le même plan l'un que l'autre. C'est la conséquence logique du fait qu'il n'y a pas de correspondance 1:1 entre IdRef et AuréHAL concernant les structures. En termes d'exposition des données, tous les laboratoires seront mentionnés dans la page pérenne d'IdRef mais dans la page dynamique d'IdRef, seul le premier labo sera mentionné dans l'encart "Structures liées à HAL".

Exemple : <http://www.idref.fr/174728654> contient trois zones unimarc A035 contenant des laboratoires AuréHAL : la première stocke le labo 135757, la seconde le labo 1002311 et la troisième le labo 37825.

Dans la page pérenne <http://www.idref.fr/174728654> les 3 IDs des labos sont bien affichés.

Autres identifiants

Identifiant RNSR : 201119642G

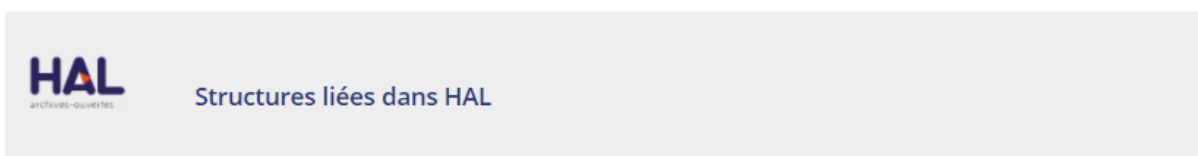
Identifiant HAL : 135757

Identifiant HAL : 1002311

Identifiant HAL : 37825

Identifiant VIAF : <http://viaf.org/viaf/305983397>

Dans la page dynamique d'IdRef (i.e. la page de résultats obtenue juste après avoir fait une recherche), il y a un encart « Structures liées dans HAL » où n'apparaît qu'un seul des labos.



Arborescence dans HAL :

- Mathématiques et Informatique Appliquées [MIA-Paris] 16 rue Claude Bernard 75231 PARIS CEDEX 05 laboratory <http://www.agroparistech.fr/mia/> INRA AgroParisTechInstitut National de la Recherche Agronomique

En effet, aujourd'hui la répétabilité de la zone A035 contenant \$2HAL n'est pas gérée et donc IdRef n'affiche que le premier des laboratoires saisis et non les trois. C'est un point qu'il nous faut améliorer.

10. Question : Quand aura-t-on des consignes de l'Abes pour la description des structures de recherche ?

Réponse : Il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté de la part de l'Abes, plutôt d'un manque de temps pour organiser le travail avec les établissements qui se sont déjà intéressés au sujet. Il s'agit de démêler des questions enchevêtrées car cette question en soulève bien d'autres : quelles spécificité ont les structures de recherche qui nécessitent l'édiction de consignes de catalogage particulière ? Existe-t-il des sources d'information externes validées, mises à jour, et faisant référence auxquels les catalogueurs doivent se référer ? Quel est le périmètre des structures de recherche ? Faut-il rendre compte de l'historicité des structures de recherche ? Faut-il rendre compte des relations entre structures de recherche ? Que dit le code de catalogage RDA-FR sur les collectivités (le chapitre 11 est en cours de finalisation : https://www.transition-bibliographique.fr/rda-fr/section_3_collectivites/) ? Y-a-t-il émergence à l'échelle internationale d'un ou plusieurs identifiants pour ces entités ? etc.

⇒ **Autres questions à propos des métadonnées de TEL**

11. Question : Avez-vous des informations sur d'autres champs qui seraient à protéger (tels les champs projets, financements...) lors de mise à jour dans Star ?

Réponse : Pour l'instant, la protection des champs concerne uniquement les affiliations. Le CCSD est très sollicité en ce moment et a peu de moyens à consacrer à la protection d'autres champs pour l'instant. Par ailleurs, certaines métadonnées, comme les financements, devraient être intégrées à STAR à moyen terme.

12. Question : Est-ce bien la date de soutenance qui fait foi sur le choix de la structure de rattachement ? Exemple : une thèse soutenue en février 2021, dans un établissement devenu Comue le 01/01/2021 (donc les 3-4 ans de doctorat ont eu lieu majoritairement sous la précédente structure).

Réponse : Normalement oui, il faut indiquer la structure valide au moment de la soutenance de la thèse (comme pour les établissements de soutenance : on indique l'établissement qui a délivré le diplôme même si le doctorat a été préparé pendant 4 ans au sein d'un autre établissement). Il faudrait confirmer auprès du référent structure de votre établissement : il s'agit là de consignes de signalement propres au CCSD pour lesquelles l'Abes n'est pas compétente.